

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 9 juin 2022

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura-Traoré

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Constant
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Filhol donnant pouvoir à M. Duprey
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
M. Cranoly donnant pouvoir à M. Martin P-Y
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, Mme Maroun, M. Monany, M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° II du 9 juin 2022

PROJET D'INNOVATION « RENATIONALISATION DU RSA » AU TITRE DU PLAN FRANCE RELANCE (AXE 3 : COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE) – SUBVENTION DE L'ÉTAT ET CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan France Relance, plan de cohésion économique, sociale et territoriale, lancé le 3 septembre 2020,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-IX-40 du 30 septembre 2021 relative à la candidature du département de la Seine-Saint-Denis à l'expérimentation de la recentralisation du financement du RSA à compter du 1^{er} janvier 2022,

Vu la demande de subvention présentée par la collectivité territoriale du 21 octobre 2021,

Vu la consultation écrite des membres du comité de sélection régional du 25 octobre 2021,

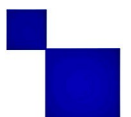
Vu l'avis émis par le comité de sélection régional du 15 novembre 2021,

Vu la convention d'attribution de subvention au titre du fonds « Transformation numérique des territoires » pour les collectivités territoriales signée avec l'État en date du 29 novembre 2021,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE la perception de l'État d'une subvention d'un montant de 50 000 euros HT au titre du fonds « transformation numérique des territoires » pour les collectivités territoriales, au titre de l'année 2021,



- APPROUVE la convention à conclure avec l'État et ses annexes : annexe candidature, annexe 1 (plan de financement) et annexe 2 (calendrier professionnel), dont le projet est ci-annexé,

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.